



EURO RIOB 2005
Namur (Wallonie)
29sept/1er oct. 2005

Contrat de rivière Semois et participation



P. Vander Borghet et F. Rosillon
Département en Sciences de l'Environnement
B 6700 ARLON

Sommaire

1. Introduction : le modèle wallon de contrat de rivière
2. Le contrat de rivière Semois/Semoy
3. La participation
4. DCE et contrat de rivière
5. Conclusions - Perspectives

1. Le contexte wallon

phase d'émergence des contrats de rivière

- une approche sectorielle basée sur un mode technico-administratif fort
- des conflits d'usages
- de nouvelles exigences des usagers et de la société civile de participer à la prise de décision environnementale

Cours d'eau appartenant au domaine public :
soumis à 4 gestionnaires différents
(commune, Province, MRW, MET)

2. Le modèle wallon de contrat de rivière

- ✓ **Un outil de gestion locale et participative de l'eau**
- ✓ **Un protocole d'accord entre des acteurs publics et privés sur des objectifs visant à concilier les multiples usages et fonctions des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eau du bassin**



- **Cadre légal :**
 - **Circ. Minist. Mars 1993**
 - **Circ. Minist. Mars 2001**
 - **Code de l'eau - Article 32**
(Parlement wallon 13 Mai 2004)



Limites provinciales

Contrats existants

- Amblève
- Attert
- Dendre
- Dyle
- Haut Geer
- Haute Meuse
- Ourthe
- Ruisseau de Fosses
- Sambre
- Semois
- Senne
- Ton
- Trouille
- Vesdre
- Méhaigne
- Gette

Contrats en projet

- Berwinne
- Haute Sambre
- Hoyoux
- Sûre

Réseau hydrographique

- Cours d'eau de première et deuxième catégories
- Cours d'eau navigables

0 20 40 Kilomètres



Contrat de rivière Semois/Semoy

Partie wallonne

2^{ème} programme d'actions 2002-2005

Alle-sur-Semois
13 septembre 2002



MRW



Interreg III

INTERREG III



Arlon



Etalle



Habay



Léglise



Tintigny



Chiny



Neufchâteau



Florenville



Herbeumont



Bertrix



Bouillon



Vesse-sur-Semois

Canevas du programme d'actions :

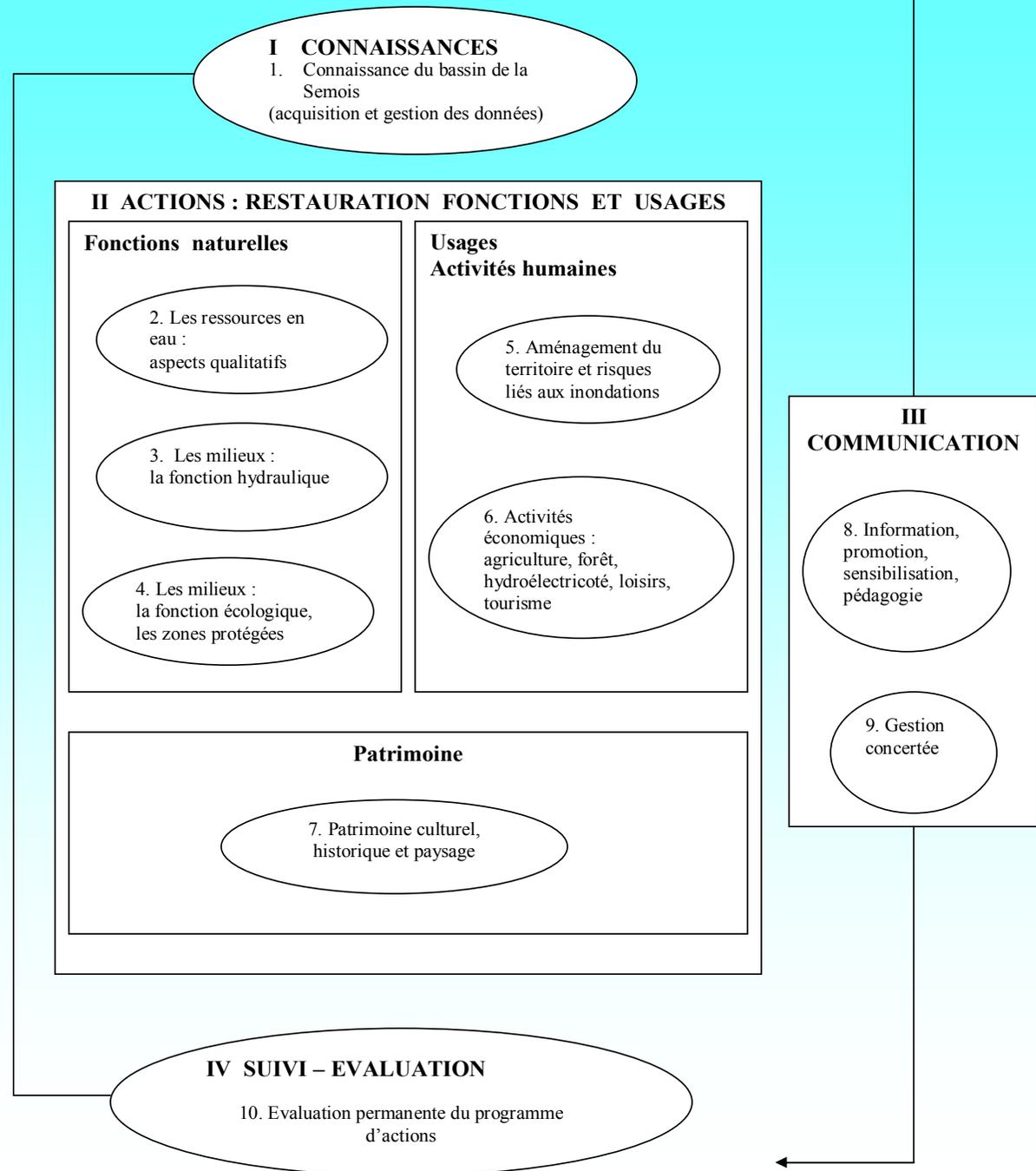
une organisation autour de 10 thèmes

4 Volets

10 Thèmes

10 Objectifs généraux

220 Actions



Engagement des partenaires

Pour Monsieur José HAPPART
Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité
Monsieur Patrice ORBAN



Pour Monsieur Michel FORET
Ministre de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme,
et de l'Environnement
Madame Isabelle DYKMANS



Pour Monsieur André FLAHAUT
Ministre de la Défense nationale
Colonel Jean SANA

Pour Monsieur Serge KUBLA
Vice-Président du Gouvernement wallon, Ministre de l'Economie,
des PME, de la Recherche et des Technologies nouvelles
Monsieur le Commissaire Jean-Pierre LAMBOT



Pour Monsieur Michel DAERDEN
Ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement
et des Travaux publics
Monsieur Stéphane GUISSÉ



ALISNA
Monsieur Jean-Etienne HALLET - Président



Pour les réserves naturelles RNOB
Monsieur GUILLITTE Olivier – Président
Monsieur Jean-Luc MAIRESSE



L'Association Theutoise pour l'Environnement (ATE)
Monsieur Didier HERMAN



L'asbl Au Pays de l'Attert
Madame Hélène HANUS - Chargée de mission



Facilitateur Hydroénergie – Région wallonne (APERe)
Monsieur Jean-Jacques T'SERSTEVENS – Chargé de projets



L'ASBL Défense de la Semois
Monsieur Marc REDING - Président



Les Amis de la Terre
Madame Aimée DEMEULDRE

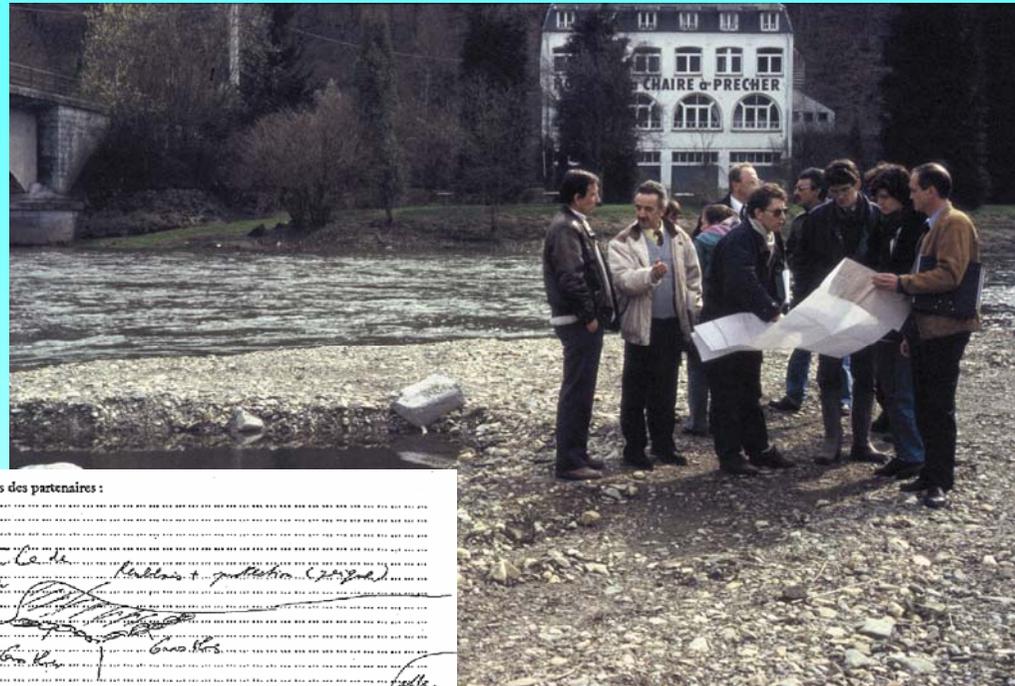


Pour l'asbl Agrenwal
Monsieur Bernard TOUSSAINT – Directeur
Monsieur Daniel VANDER VENNET



**Les partenaires publics et privés
ci-après signataires, s'engagent,
chacun dans le domaine de leur
compétence, à atteindre les
objectifs fixés dans le contrat à
travers les actions pour lesquelles
ils sont concernés et ce en
fonction de leurs possibilités
humaines, techniques et
financières**

Des concertations sur le terrain et un protocole d'accord ...



Ministère de l'Équipement et des Transports
Direction Générale des voies hydrauliques
D232
Rue Blondeau 1
5500 NAMUR

MET 1871/95

TRAVAUX EN SEMOIS NAVIGABLE

Procès-verbal de la visite de terrain du 28. 02. 99

1. Objet des travaux : *Reprise de la navigation sur le canal de la Rivière de la Sambre à Namur*

2. Localisation : *Bedonville (S.S.)*
→ extrait de la carte : *21. 7. 8*

3. Période des travaux :
Durée :
Date de la réalisation :

4. Descriptif :
 (1) *Reprise de la navigation sur le canal de la Rivière de la Sambre à Namur*
 (2) *Reprise de la navigation sur le canal de la Rivière de la Sambre à Namur*
 (3) *Reprise de la navigation sur le canal de la Rivière de la Sambre à Namur*
 (4) *Reprise de la navigation sur le canal de la Rivière de la Sambre à Namur*
 (5) *Reprise de la navigation sur le canal de la Rivière de la Sambre à Namur*
 (6) *Reprise de la navigation sur le canal de la Rivière de la Sambre à Namur*

Annexes :

5. Circulation d'engins dans le cours d'eau :
 Nombre et type d'engins : *Substitution avec des bateaux à moteur*
 Durée et date de circulation : *fin 99*

6. Remarques des partenaires :

7. Signatures :
 Pour la Division Nature et Forêt (Services extérieurs) :
 Nom(s) : *Renard* Signature(s) : *[Signature]*
 Pour la DNF Conservation de la Nature :
 Nom(s) : *[Signature]* Signature(s) : *[Signature]*
 Pour la DNF Service de la Pêche :
 Nom(s) : *HAYRAN X* Signature(s) : *[Signature]*
 Pour la Commission provinciale piscicole :
 Nom(s) : *CHARBONNIER C.* Signature(s) : *[Signature]*
 Pour les Associations :
 Nom(s) : *POUWET R.C.* Signature(s) : *[Signature]*
 Pour la Commune :
 Nom(s) : *[Signature]* Signature(s) : *[Signature]*
 Pour le Contrat de rivière Semois :
 Nom(s) : *Posillon* Signature(s) : *[Signature]*
 Pour le MIT - D232 :
 Nom(s) : *[Signature]* Signature(s) : *[Signature]*

Un programme d'actions

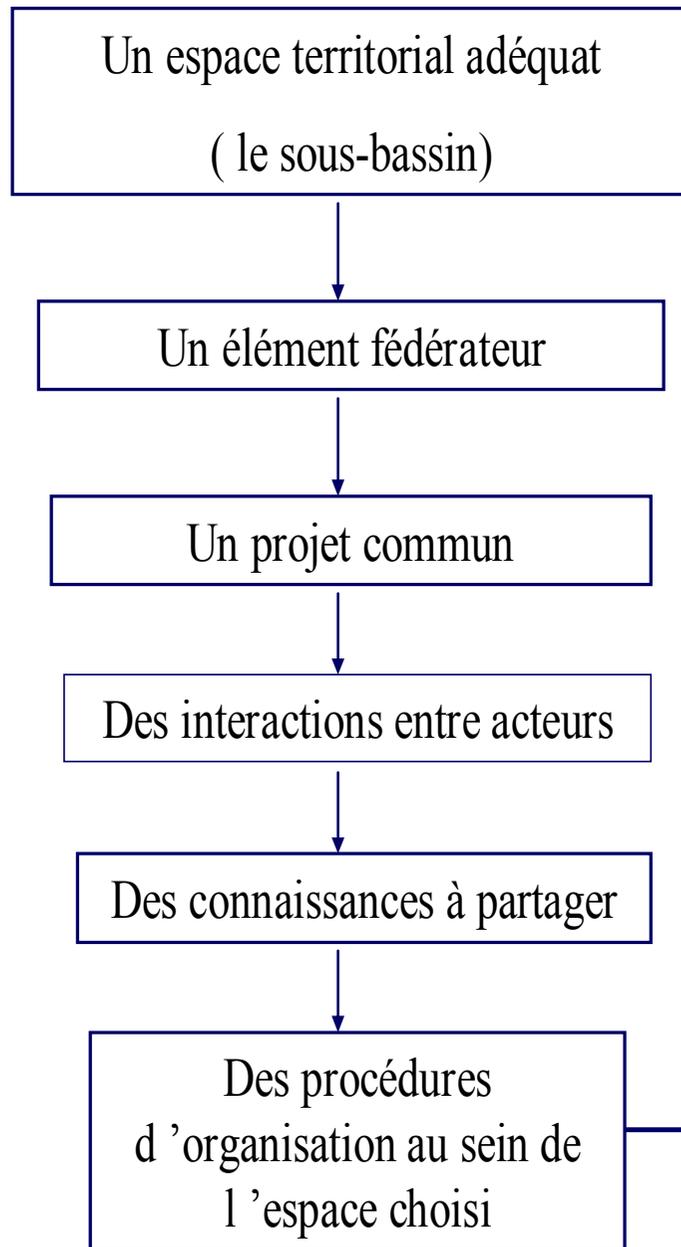


Apports du CRS

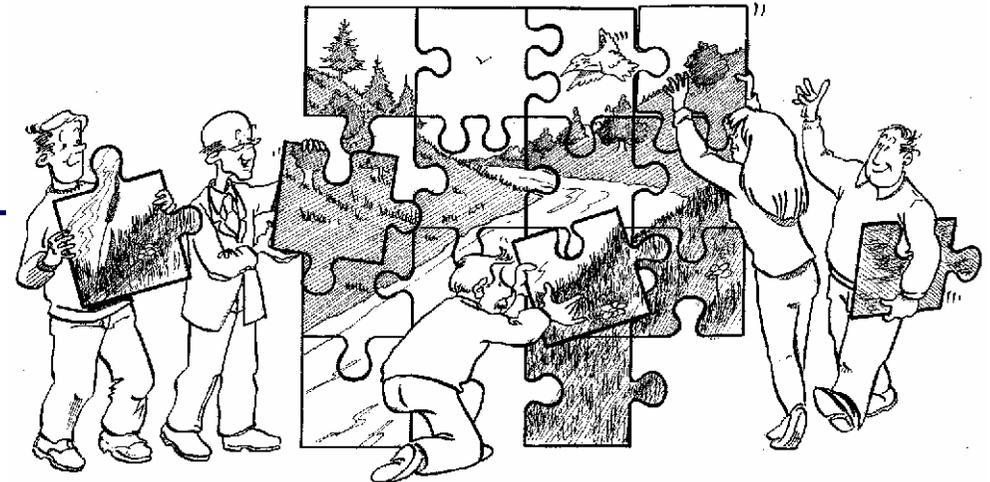
- **Expérience de plus de 10 années de contrat de rivière en RW**
- **Passage d'une gestion sectorielle, centrée sur la ressource vers une gestion écosystémique des milieux**
- **Sur le plan juridique : engagement volontaire et moral des signataires**
- **Acceptation culturelle et sociale de la démarche**
- **Un exemple de contrat transfrontalier au service de l'application de la Directive cadre**
- **Bilan général positif mais subsistent quelques difficultés**
 - **Comment renforcer l'engagement des communes ?**
 - **Comment faire du comité de rivière un véritable lieu de décision ?**
 - **Comment mieux intégrer les différentes politiques environnementales ?**

3. La participation

- Les conditions de participation
- La participation en trois étapes
- Les niveaux de participation, les acteurs associés et les moyens mis en œuvre
- Quelques exemples de sollicitations des comités de rivière



Conditions pour une gestion participative dans le domaine de l'eau

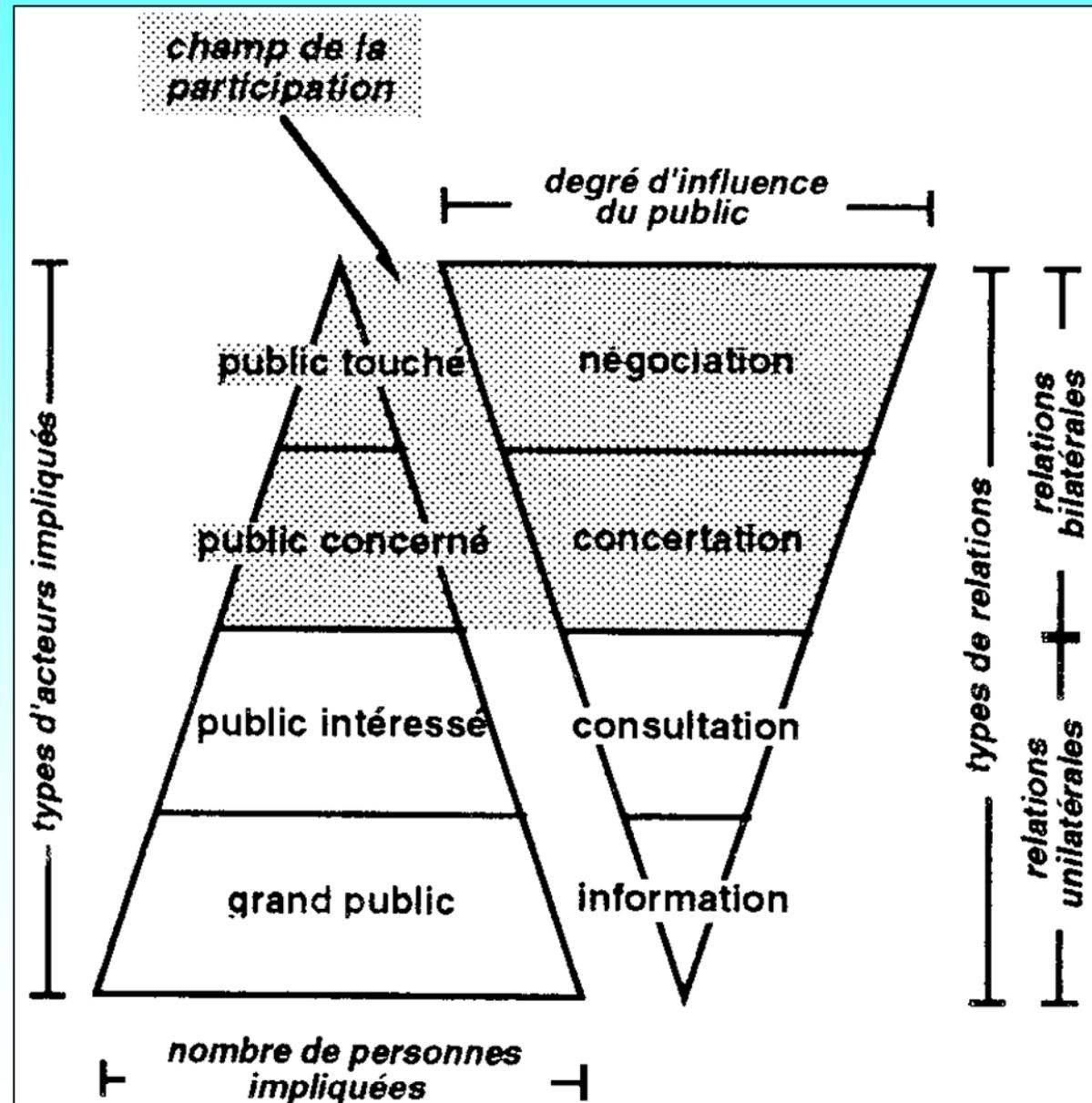


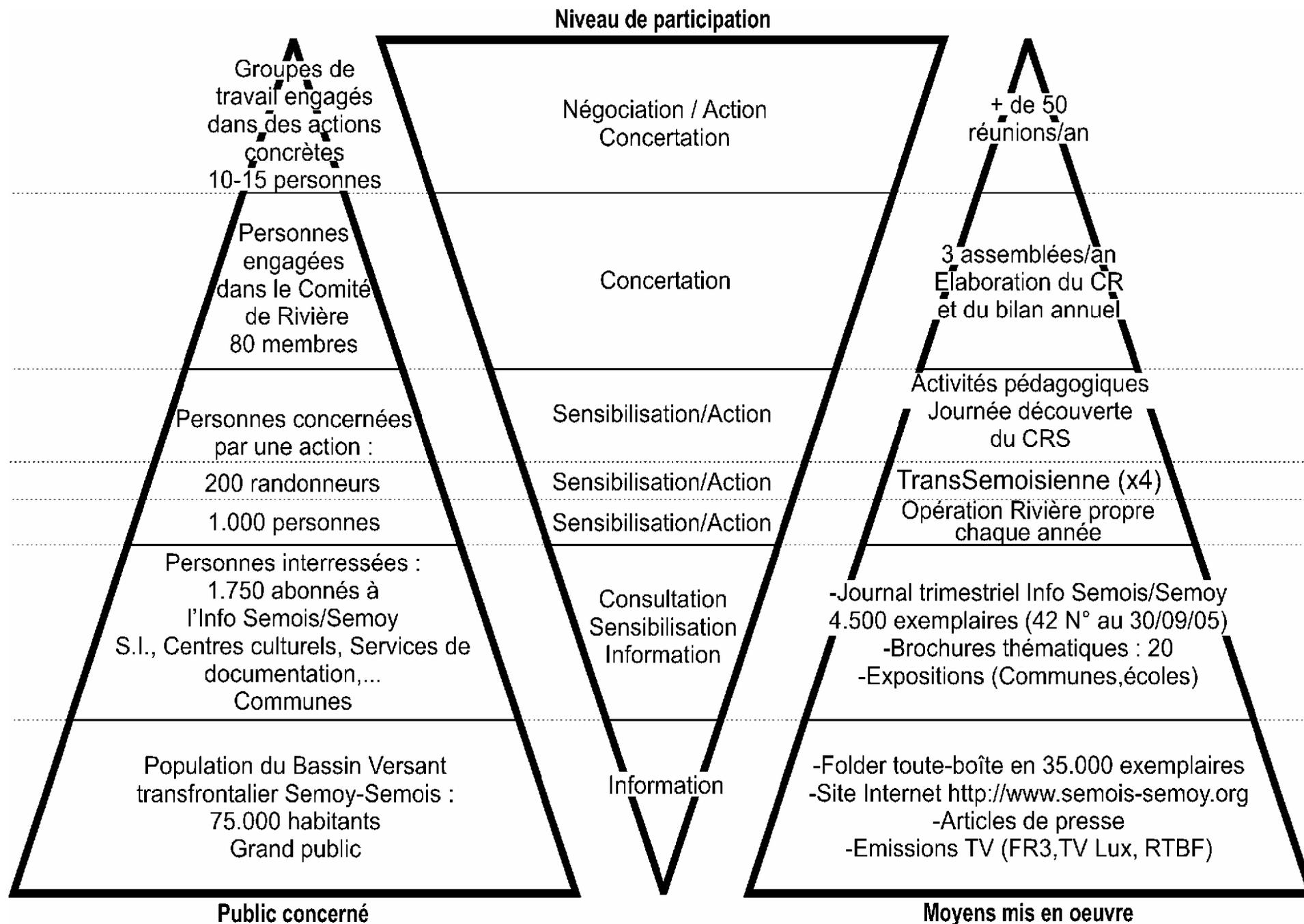
La participation en trois étapes

- Développer une prospective de planification, définir des schémas, élaborer des programmes d'actions de gestion préventive
- Régler des conflits d'usages et gérer des situations de crise
- Préciser une action de terrain rencontrant les préoccupations de chacun des acteurs

La participation

Niveau de participation et acteurs associés au processus (Vodoz, 1994)





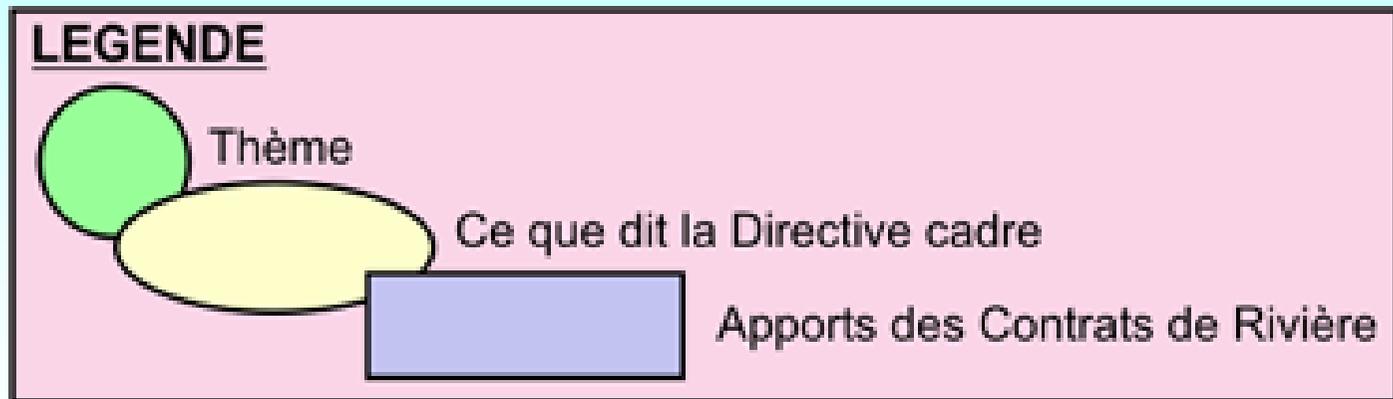
**Niveau de participation, acteurs impliqués et moyens mis en oeuvre
au sein du CR Semois/Semoy (Rosillon, 2005 d'après Vodoz, 1994)**

Exemples de sollicitation des comités de rivière en appui à une démarche participative

- Opérations Rivière propre
- Enquêtes inondations au niveau des communes
- Contributions au plan PLUIES
- Avis des comités relatif au PASH
- Avis à propos du Code de l'eau
- Participation à la mise en œuvre de la DCE
- ...

4. Le contrat de rivière : un outil de gestion participative au service de la Directive Cadre Eau

Exemples à partir de 5
thématiques de la DCE



Le contrat de rivière : un outil de gestion participative au service de la Directive Cadre Eau

Vers une
gestion
écologique des
écosystèmes
aquatiques

Article 1 : Objet

"La directive a pour objet d'établir un cadre pour la protection des eaux intérieures de surface, ... qui ... préserve et améliore l'état des écosystèmes aquatiques ainsi que, en ce qui concerne leurs besoins en eau, des écosystèmes terrestres et des zones humides qui en dépendent directement..."



Ce souci d'une gestion écologique des milieux aquatiques se traduit par de nombreuses actions de restauration inscrites dans les programmes des contrats de rivière.

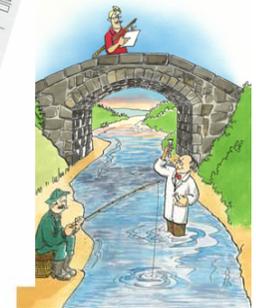
Le contrat de rivière : un outil de gestion participative au service de la Directive Cadre Eau

Le recours à
l'expertise

Article 5 : Caractéristiques du district hydrographique, étude des incidences de l'activité humaine sur l'environnement et analyse économique de l'utilisation de l'eau

" Chaque Etat membre veille à ce que, pour chaque district hydrographique ... une analyse de ses caractéristiques, une étude des incidences de l'activité humaine sur l'état des eaux de surface et des eaux souterraines ... soient entreprises ... "

Fiches d'inventaire de terrain réalisé par des acteurs engagés dans le contrat et par des bénévoles
Le contrat de rivière permet la mobilisation d'une expertise locale portée par le partenariat. Celle-ci se manifeste au sein du comité de rivière.

A stack of four colorful forms (pink, yellow, blue, and white) used for river management. Each form is titled 'CONTRAT DE RIVIERE' and contains various sections for data collection, including 'LOCALISATION', 'NATURE', 'PROPRIETE', 'OCCUPATION DU SOL', 'COMMENTAIRE', 'PROTECTION DES BARRAGES', and 'PROPRIETE'. The forms are slightly overlapping and appear to be part of a field inventory process.

Le contrat de rivière : un outil de gestion participative au service de la Directive Cadre Eau

Un programme
opérationnel

Article 4 : Objectifs environnementaux

Rendre "... opérationnels les programmes de mesures prévus dans le plan de gestion du district hydrographique ..."

Article 11 : Programme de mesures

"Chaque Etat membre veille à ce que soit élaboré, pour chaque district hydrographique ... un programme de mesures ..."



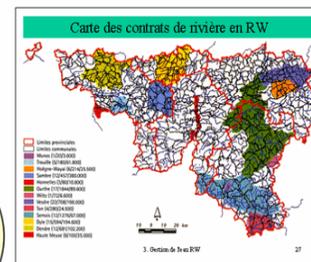
10 années d'expérience de mise en œuvre de programmes opérationnels à vocation multiple, débouchant sur des mesures et des actions concrètes de restauration des cours d'eau et des ressources en eau du bassin.

Le contrat de rivière : un outil de gestion participative au service de la Directive Cadre Eau

Des plans de
sous-bassin

Article 13 : Plans de gestion de district hydrographique

"Les plans de gestion de district hydrographique peuvent être complétés par la production de programmes et de plans de gestion plus détaillés pour un sous-bassin, un secteur, un problème ou type d'eau, traitant d'aspects particuliers de la gestion des eaux."



Les contrats de rivière s'inscrivent dans des limites de bassin versant. Fin 2005, ils doivent correspondre aux 14 sous-bassins définis par le Gouvernement wallon avec un Comité de Rivière unique pour chaque sous-bassin.

Le contrat de rivière : un outil de gestion participative au service de la Directive Cadre Eau

Une gestion
participative

Article 14 : Information et consultation du public

"Les États membres encouragent la participation active de toutes les parties concernées à la mise en œuvre de la présente directive, notamment à la production, à la révision et à la mise à jour des plans de gestion de district hydrographique... Les États membres prévoient au moins six mois pour la formulation par écrit des observations sur ces documents, afin de permettre une consultation et une participation actives."



L'information et la sensibilisation constituent une des missions des contrats de rivière.

Les réseaux de partenaires développés autour de chaque contrat sont régulièrement mobilisés en vue d'une participation active des usagers et de la population. La gestion concertée vise à intégrer dans la prise de décision, les préoccupations de chacun des usagers.

Rôle des contrats de rivière dans les enquêtes publiques de la DCE

Première EP : du 1/01/06 au 30/06/06

- Avant l'EP
 - participer à une demi-journée de formation-préparation (1 par sous-bassin)
 - publier l'annonce des EP dans les publications des contrats de rivière
- Pendant l'EP
 - faire la promotion de l'accès aux documents soumis à consultation
 - faire la promotion de la réunion pour le grand public
 - organiser des réunions spécifiques et des événements dans le sous-bassin
 - accompagner les associations et citoyens dans la préparation d'amendements
 - remettre l'avis du comité de rivière sur les documents mis à consultation

Sources :

http://environnement.wallonie.be/directive_eau/

5. Conclusions -Perspectives

- Le contrat de rivière : un outil de gestion globale, intégrée et concertée
- Différents niveaux de participation :
 - sensibilisation, consultation, concertation
- Un instrument de gestion participative au service de la DCE
- Perspectives :
 - Une implication locale dans la mise en œuvre de la DCE
 - La pérennisation d'une structure d'encadrement et de participation au niveau local